Domus Immobilier

Barème
Honoraires Transaction

La loi ALUR a instauré un plafonnement des honoraires de location imputés aux locataires, applicable à compter du 15 SEPTEMBRE 2014.

Année de référence : 2021

5 000 €uros à 30 000 €uros	3 000 € TTC Forf
31 000 €uros à 50 000 €uros	4 000 € TTC Forf
51 000 €uros à 90 000 €uros	7 % HT
91 000 €uros à 500 000 €uros	6 % HT
A partir de 501 000 €uros	5 % HT

Barème établi le 02 Janvier 2021